

## Compte rendu de séance

### Séance du 17 septembre 2018

L'an 2018, le 17 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de COMMUNE DE BAILLEAU LE PIN s'est réuni à la Salle de réunion de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LOCHON Martial, Maire, en session ordinaire.

**Présents** : M. **LOCHON** Martial, Maire, Mmes : **AUGROS** Marie-Claude, **CHAUVEAU** Estelle, **CORDONNIER** Virginie, **DELPEUX** Maryvonne , MURY Danièle, **ZDEBSKI** Patricia, MM : **BENOIST** Laurent, **DESVEAUX** Luc, **GOIRAND** Jean-Luc, **HENRIETTE** Rodolphe, **LAGOUTTE** Christian, **MASSOT** Eric, **SABATHIER** Jérôme,

M. **AUTIN** Jean Michel a donné pouvoir à M.**DESVEAUX** Luc  
M.**MAILLOT** Yoland a donné pouvoir à M. **LOCHON** Martial

Mme **MOREAU** Nathalie a adressé une lettre de démission du conseil municipal

**A été nommée secrétaire** : Mme **CHAUVEAU** Estelle

#### L'ordre du jour :

- Point Travaux
- Projet antenne Orange
- Médiathèque
- Création de poste
- Fonds de solidarité Logement
- Rapport SICTOM
- Effacement de dettes
- Aide exceptionnelle
- Communauté de communes :
  - Débat PADD
  - Zonage PLUI

Questions diverses

Tour de table

Monsieur le Maire demande aux membres présents de rajouter à l'ordre du jour deux délibérations concernant la PAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) et la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)  
Le Conseil accepte cette demande.

Monsieur le Maire annonce la démission de Mme MOREAU Nathalie et lit son courrier adressé au conseil municipal au personnel (administratif et technique).

Le Compte rendu du dernier conseil en date du 25 juin 2018 est approuvé à l'unanimité, le Maire passe à l'ordre du jour.

## TRAVAUX

### **Rues d'Hauville et de la Beaussière :**

- Monsieur le Maire informe que les travaux ont commencé le 3 septembre dernier et fait part de l'avancement qui suit son cours.

- Monsieur le Maire fait part d'un avenant de l'entreprise COLAS pour une extension de réseau des Eaux Usées au n° 54, rue Meslay-Grenet dont le montant est de 12 441,40 HT soit 14 929,68 TTC. Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, valide l'avenant de 14 929,68 € TTC.

- Madame MURY détaille les circuits SICTOM pendant les travaux.

### **Station d'Épuration :**

Rien de spécial à signaler. Fin des travaux prévus en novembre suite aux plantations d'espaces verts.

**Remembrement** : Prise de parole de M. DESVEAUX, secondé par M. BENOIST pour faire part de l'avancement des travaux. Ils font part de leur mécontentement du bureau d'études Axis pour les dysfonctionnements et le suivi des travaux. Monsieur le Maire adressera un courrier en recommandé pour réaffirmer le choix du conseil municipal.

### **Rues de la Tuilerie :**

- Monsieur le Maire informe du retard dans le démarrage des travaux. La demande d'aide financière auprès du conseil départemental sur les travaux d'eau potable sera reportée pour 2019.

## Participation et Responsabilité du Département et de la Commune

Monsieur le Maire informe qu'il convient de préciser la participation et la responsabilité de chaque collectivité (Département et Commune) lors des travaux d'aménagement de voirie de la rue de la Tuilerie, sur la route départementale 131/5.

Après avoir entendu les détails de la convention particulière de maîtrise d'ouvrage et d'entretien, Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITÉ.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention clarifiant les rôles et responsabilités du Département et de la Commune lorsque sont entrepris des travaux sur les routes départementales en agglomération : "rue de la Tuilerie sur RD 131-5".

## TRAVAUX DE VIABILISATION DE TERRAINS

Monsieur le Maire informe le Conseil que certains administrés souhaitent profiter de l'opportunité des travaux dans leur rue pour effectuer un branchement supplémentaire aux réseaux (eau et assainissement) de leur terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITÉ**

**DECIDE** de refacturer chaque administré, qui en fait la demande, forfaitairement :

- 1 300 € TTC pour le branchement eau
- 1 300 € pour l'assainissement

**DIT** que tes titres de paiement pour un montant de 2 600 € seront adressés à chaque fois une demande est prise en compte par la commune

Monsieur DESVEAUX demande s'il y a possibilité d'indexer ces tarifs.

Monsieur le Maire rappelle que ces tarifs seront inclus dans les tarifs sur l'eau, revus tous les ans.

**DEMANDE D'AIDE FINANCIERE - Travaux d'Eau Potable - rue "Tourne à Gauche - Pommeray"**

Dans le cadre des travaux "rue Tourne à Gauche - Pommeray", Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le conseil départemental attribue une aide financière pour les travaux d'eau potable et propose de déposer un dossier.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITÉ**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental concernant les travaux d'eau potable du " Tourne à Gauche à Pommeray".

**IMPLANTATION DU RELAIS ORANGE**

Monsieur le Maire expose le projet d'implantation du relais ORANGE sur une parcelle de la commune en prolongement de la station d'épuration, en vue d'amélioration du réseau téléphonie mobile sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITÉ**

**VALIDE** le projet d'implantation du relais ORANGE (STATION EPURATION) en vue d'amélioration du réseau téléphonie mobile sur la commune

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

**Médiathèque :**

Le Maire propose l'augmentation du temps de travail hebdomadaire de l'agent responsable de la médiathèque afin d'intégrer des animations réservées aux écoles.

Il précise qu'une mise à disposition de l'agent est prévue et les répartitions des horaires sont à définir entre le Syndicat intercommunal des 2 versants, l'agent et la commune.

Une convention entre la commune et le Syndicat intercommunal des 2 versants sera établie.

Le Syndicat remboursera à la commune des coûts réels engendrés par la mise à disposition.

**CREATION DE POSTE**

Le Maire informe le Conseil Municipal d'un avancement de grade d'un agent Technique pour l'année 2018, Il informe qu'il y a lieu de créer un poste. Il rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Sur Proposition de Monsieur le Maire :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **A L'UNANIMITÉ**

**DECIDE** de créer, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018, un emploi permanent de d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget, chapitre 64.

#### FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux le FSL : Fonds de solidarité Logement (Conseil Départemental) qui intervient pour aider financièrement les personnes ou ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent, indépendant et s'y maintenir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que soit versé au dit fonds :

56 logements X 3€ soit **168 €**

#### SICTOM

Le Maire expose le rapport annuel du Sictom et précise que celui-ci est accessible et consultable sur le site.

#### EFFACEMENT DE DETTES

Monsieur le Maire informe le conseil que la trésorerie a demandé de procéder à l'effacement de dettes (facture d'eau) de 2 habitantes suite à un plan de rétablissement personnel validé par la banque de France.

Le montant à effacer est de 3 865,11 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **A LA MAJORITÉ**

**(6 voix CONTRE – 9 voix POUR – 1 ABSTENTION)**

**DECIDE** d'effacer les dettes de 3 865,11 €

#### AIDE EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire rappelle que le CCAS a été dissous, et la commune peut délibérer sur les aides individuelles qui seront versées au titre de l'action sociale dès lors que cette intervention a pour objet de satisfaire un besoin de la population.

Après avoir informé du drame qu'a traversé une famille de Bailleau-le-Pin suite à l'incendie de leur domicile au mois d'août dernier, monsieur le Maire demande au conseil d'attribuer une aide exceptionnelle pour financer l'acquisition d'un ballon d'eau chaude pour un montant aux alentours de 400,00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITÉ**

**ACCEPTÉ** d'attribuer une aide exceptionnelle aux alentours de 400,00 € HT pour financer l'achat d'un ballon d'eau chaude.

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

## Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

La Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 28 juin 2018 pour déterminer le montant du transfert de charges relatives aux compétences « Éclairage Public ».

Il a été décidé de retenir pour l'année 2018 le coût des factures d'éclairage public réellement supporté par les communes en 2017.

Monsieur le Maire présente le nouveau calcul de transfert de charges liées aux compétences "Eclairage Public" qui s'élève à 11 828,79 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré A L'UNANIMITÉ.

VALIDE le montant de 11 828,79 € relatif au transfert de compétence "Éclairage Public"

## DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le Maire expose :

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche est en cours d'élaboration.

Ce document de planification pour les années à venir sera composé notamment des pièces suivantes :

- Rapport de présentation
- Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Documents graphiques (dont le plan de zonage)
- Règlement écrit

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui correspond au projet politique doit faire l'objet d'un débat au sein de chaque conseil municipal. Ce débat, conformément aux dispositions de l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, porte sur les orientations générales.

Le PADD a fait l'objet d'une présentation lors d'un comité de pilotage le 28 mai 2018 et a été présenté aux personnes publiques associées au mois de juillet 2018.

Le débat au sein de chaque conseil municipal permettra d'enrichir le document. De plus, il permettra de justifier les pièces opposables aux tiers (plan de zonage et règlement écrit) pour l'instruction des autorisations d'urbanisme futures.

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, le PADD définit :

- 8- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipements, d'urbanisme, de paysage, de protections des espaces naturels, agricoles et forestiers et de protection ou de mise en bon état des continuités écologiques
- 9- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement

commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale.

Les orientations générales du PADD définies par le comité de pilotage portent sur trois axes, déclinées de la façon suivante :

**AXE 1 : Assurer le développement économique et démographique de la Communauté de Communes**

- 10- Localiser les futurs logements, permettant le maintien du nombre d'habitants et l'accueil d'une nouvelle population dans les centralités du territoire (communes centres et bourgs prioritairement)
- 11- Assurer le développement économique du territoire (zone de grande capacité d'Illiers-Combray/Blandainville ; zones d'activités existantes à valoriser ; création de nouvelles zones artisanales ; développement de la fibre optique)
- 12- Maintenir les équipements de proximité (commerces et services publics)

**AXE 2 : S'appuyer sur l'Eure et le Loir pour mettre en valeur les paysages naturels et bâtis**

- Mettre en œuvre une trame verte et bleue à partir des corridors écologiques que sont l'Eure et le Loir (vallées de qualité à mettre en valeur, préservation des boisements et forêts)
- Préserver le caractère rural de la Communauté de Communes (espaces agricoles à maintenir ; architecture rurale à préserver)
- Mettre en valeur le bâti (vues lointaines, centres villes historiques, patrimoines remarquables, fermes et longères)

**AXE 3 : Assurer l'accessibilité du territoire**

- 1- Renforcer la place de la Communauté de Communes dans le département (accessibilité à maintenir, intermodalités autour des gares, covoiturage et développement des modes de déplacement doux)
- 2- Intégrer la problématique transport dans les projets locaux (liaisons douces, transports...)

Après cet exposé, le maire déclare le débat ouvert :

**DEBAT**

Le Conseil Municipal, après le débat, propose :

De prendre acte de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Monsieur le Maire propose aux membres présents de se réunir le mercredi 19 septembre 2018 à 20h15 pour travailler sur la cartographie et déterminer les zonages.

Séance levée à : 23:20

En mairie, le 18/09/2018  
Le Maire  
Martial LOCHON

